

SOCIÉTÉ DES GISEMENTS PHOSPHATIERS DE BORDJ R'DIR, Tunis (1909)

Épisode précédent :
[Société des Phosphates de Bordj R'dir](#) (1895-1911).

Les phosphates du Bordj-R'dir
(*Le Phosphate*, 6 mai 1909)

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 25 février, la constitution d'un Syndicat pour l'étude approfondie de la valeur sur le gisement des phosphates de Bordj-B'Dir (Algérie).

Le gisement de phosphates en question fait partie du bassin phosphatier du M'Zaïta et il en constitue la partie Ouest, tandis que Tocqueville en constitue la partie Est.

Le gisement appartient, comme du reste tous ceux d'Algérie et de Tunisie, à l'époque suessonienne (éocène-Inférieur). Il est formé par des lits de calcaire avec rognon de silex et couches de phosphate. Ces couches sont au nombre de sept, mais la deuxième et la troisième sont seules exploitables. La formation des phosphates repose sur les calcaires du sénonien duquel elle est séparée par des marnes grises et vertes.

Le bassin phosphatier de Bordj-R'Dir est divisé en deux parties par l'Oued R'Dir, et la plus importante de ces deux parties est celle de la rive gauche, partie Ouest, qui intéresse l'affaire et dont les couches de phosphates forment la cuvette centrale du système. Cette partie comprend environ 1.000 hectares, soit presque toute la vallée de Bordj-R'Dir.

Une étude détaillée a été faite sur la partie Nord du bassin ; celle qui se présente directement prête pour l'exploitation qui est composée de 200 hectares qui devraient fournir 3 millions tonnes de phosphate à 59 % en moyenne.

Les rapports des ingénieurs démontrent l'existence de ces 3.000.000 de tonnes et concluent que les 800 hectares restant pourront fournir de 10 à 13 millions de tonnes.

La richesse du gisement de phosphate de Bordj-R'Dir est énorme, car en bornant l'évaluation à la partie reconnue (200 hectares), nous arrivons à 28 millions de francs environ.

Une société anonyme au capital de 1.000.000 fr., divisé en 10.000 actions de 100 francs entièrement libérées, vient d'être formée et l'exploitation des phosphates de Bordj-B'Dir va commencer incessamment.

Nous espérons pouvoir donner dans notre prochain numéro la composition du conseil d'administration.

Le Capitaliste tunisien.

Société des gisements phosphatiers de Bordj R'dir. — Cette société, dont nous avons annoncé la formation pour l'exploitation des phosphates de Bordj R'dir (Constantine) est définitivement constituée au capital de 1.600.000 francs, avec siège social à Tunis, 15, rue Es-Sadikia. Les premiers administrateurs sont MM. A. Berseville ¹, Guido Ravasini, J. Begasse ², César Pellet, comte de Lemos, P. Blavier A. Pes, J. Lecerf et R. Incorpora.

AVIS DE CONVOCATION
(*Le Temps*, 7 mars 1910, p. 4, col. 3)

Messieurs les actionnaires de la Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir, société anonyme au capital de 1.600.000 francs, sont priés d'intervenir à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 6 avril prochain, à 10 h. du matin, au siège de la société à Tunis, 15, rue Es-Sadikia pour discuter l'ordre du jour suivant :

Vérification et approbation des comptes du 1^{er} octobre au 31 décembre 1909 ;

Rapport des commissaires aux comptes ;

Élection des commissaires pour l'année 1910.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint le 6 avril, la réunion de l'assemblée générale aura lieu, sans autre avis, le mercredi 27 avril 1910. En conformité des articles 31 et 33 des statuts, pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer leur actions au siège social où à la Banque commerciale tunisienne à Tunis.

Tunis, le 28 février 1910.

Le conseil d'administration.

Société des [gisements] phosphatiers de Bordj-R'Dir

Rapport du conseil d'administration
(*Le Phosphate*, 2 juin 1910)

Messieurs les actionnaires,

Votre conseil d'administration, se trouvant en présence de l'article 42 de nos statuts qui dit : « Le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution et le 31 décembre 1909 » a dû vous convoquer en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de sa gestion pendant le premier trimestre d'exercice.

Vous comprendrez facilement. Messieurs, que ce premier trimestre, soit du 1^{er} octobre (date de la constitution de notre Société) au 31 décembre 1909, n'a été et ne pouvait être qu'une période d'organisation, de sorte que les comptes que nous vous présentons, ainsi que notre rapport, ne peuvent avoir aucun intérêt commercial pour notre association et pour ses actionnaires, mais le conseil a le devoir d'observer scrupuleusement les statuts et a dû convoquer cette assemblée pour lui présenter le bilan au 31 décembre 1909, après l'avoir soumis à votre commissaire aux comptes.

.....
Total fr. 1.608.982 90

Vous remarquerez que dans la somme de francs : 24 080, portée au compte d'exploitation, ont été compris tous les travaux exécutés à la mine, soit comme traçage,

¹ Alexandre Berseville : ancien secrétaire général du gouvernement à Alger. Chevalier du [mérite agricole](#) (1899).

² Joseph Bégasse : commissaire de la Banque d'Anvers.

soit comme études et extractions, depuis le 15 avril 1909. En conformité de l'art. 6 de nos statuts, notre société a été obligée de rembourser aux apporteurs. c'est-à-dire au Syndicat, la somme de 13.370 fr pour frais d'exploitation du 15 avril au 30 septembre 1909.

Le conseil d'administration, dans ses réunions du 29 septembre 1909, a confié la partie technique de notre affaire à M. Attilio Pes et a approuvé le projet élaboré par lui pour le commencement des travaux d'exploitation et de traçage dans trois différents lots de nos gisements ; dans la même réunion, le conseil nommait M. P. Ravasini son administrateur délégué pour la partie administrative. Dans la même réunion (du soir), le conseil d'administration s'est occupé sur les détails des travaux à faire et autorisait MM Pes et Ravasini de faire l'achat des différentes machines jugées indispensables pour l'exploitation, c'est-à-dire tout le matériel nécessaire des rails et wagonnets (système Koppel). Un moteur à gaz pauvre, avec tous ses accessoires ; un treuil avec câble et moteur d'extraction, des pompes et relative tuyauterie, le tout évalué à une dépense d'environ 35.000 francs : il autorisait aussi de faire les constructions nécessaires pour abriter ces différentes machines et les réparations indispensables aux locaux loués à Bordj-R'Dir pour y installer nos bureaux, laboratoires et habitations de quelques employés.

Toutes ces machines et constructions étaient commandées aux mois de novembre et décembre, mais, pour des causes diverses, les machines ne sont pas encore toutes arrivées à Bordj-R'Dir, et même celles qui sont arrivées en janvier dernier ne sont pas encore installées à cause du mauvais temps et de la grande quantité de neige tombée dans la région [qui] ont retardé les transports et empêché les installations.

Ces travaux de traçage, études et extractions de phosphates, ont été limités dans les lots précédemment étudiés par le Syndicat, dans les parcelles Fritschy, Besset et Lanoix. et pour quelque temps encore, le conseil compte limiter sur ces trois points seulement les efforts. Comme il résulte du bilan que nous vous soumettons, nous avons extrait au 31 décembre 840 tonnes environ de bon phosphate tirant en moyenne 58/63.

Votre conseil s'occupe maintenant de vendre quelques chargements de ces phosphates ; les acheteurs ne manquent pas ; nous avons différentes propositions des pays du Nord ; malheureusement, le marché des phosphates est toujours très bas : du reste, jusqu'au temps que nous n'aurons pas installé les machines et matériel roulant dont nous vous avons entretenus, nous ne pouvons pas faire des calculs exacts sur les prix de revient de nos phosphates.

Quant aux transports du minerai à la gare de Galbois, El Anesseur, votre conseil a entamé des pourparlers avec la Compagnie centrale, de manière que ces transports coûteront bien meilleur marché que s'ils étaient faits par charrettes.

Votre honorable président, qui, comme vous le savez, est domicilié à Paris, a à son tour entamé des pourparlers avec la Compagnie du chemin de fer de l'Est algérien pour obtenir une réduction de tarif, car les tarifs de l'Est algérien pour le transport des phosphates est plus élevé d'environ 30 % sur le prix pratiqué par la compagnie Bône-Guelma entre Tebessa et Bône. Nous demandons précisément d'avoir le même traitement.

Toute la comptabilité et les livres sont ici à votre disposition pour les examiner. Pour plus de clarté, nous avons établi des sous-comptes détaillés, de façon à pouvoir facilement vérifier le coût et dépense de chaque article.

Nous vous demandons d'approuver le bilan après avoir entendu le rapport de votre censeur.

Le Conseil d'administration.

L'Algérie financière.

ECHOS
PHOSPHATES DE BORDJ R'DIR
(*Le Sémaphore algérien*, 14 septembre 1910)

Les travaux de recherches se poursuivent normalement. On dit qu'il résulterait d'un nouveau rapport fait tout récemment que l'on se trouverait en présence d'un tonnage de plus de six millions de tonnes rien que dans trois lots prospectés, alors que le périmètre d'exploitation en comprend vingt-cinq. Nous avons déjà dit que cette affaire nous apparaissait comme devant devenir considérable. Nos pronostics semblent devoir se réaliser.

ÉCHOS
PHOSPHATES DE BORDJ-R'DIR
(*Le Sémaphore algérien*, 3 mai 1911)

Les nouvelles que nous recevons sur la marche de cette affaire sont bonnes. Le tonnage reconnu est important et la teneur moyenne du minerai est supérieure à ce que l'on supposait.

Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir
(*La Dépêche de Constantine*, 13 novembre 1911, p. 3, col. 6 rdc)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Gisements phosphatiers de Bordj-R'dir s'est tenue à Tunis, 15, rue Es-Sadikia, le 1^{er} novembre.

Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir
(*Le Phosphate*, 25 décembre 1911)

Les travaux se poursuivent activement à la mine. Le gisement reconnu serait important et la qualité bonne.

Ajoutons que la Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir n'a rien de commun avec la Société des Phosphates de Bordj R'Dir qui vient de décider sa dissolution par suite d'absence d'actif et de passif.
